

Jeudi 16 septembre 2021

Avec Blanquer c'est moins cher !

Les blanquerades du ministre sur écran... plat.



Jean-Michel Blanquer n'étant pas à un mensonge près pour faire passer ses idées libérales et s'attaquer aux personnes en difficulté et au système d'allocations, il en a rajouté une couche dernièrement en affirmant que les familles utilisaient l'Allocation de rentrée scolaire pour l'achat d'écrans plats.

Dans le discours libéral, cette attaque contre les classes populaires remonte à plus d'une décennie et elle est ressortie par Blanquer comme un plat réchauffé et au goût rance.

Lorsqu'un journaliste lui demande la preuve de ce qu'il affirme, il répond : "Mais c'est une évidence". Il faudrait quand même lui dire que si la preuve pour un policier anglais se dit "evidence", en français, une preuve appelle des vérifications tangibles et chiffrées, alors que les ventes d'écrans plats ont tendance à baisser en août et en septembre.

En effet, Jean-Michel, les familles, quoi que vous en pensez, se font un honneur que leur enfant ait un bel agenda, une belle trousse, un beau cartable et un joli crayon 4 couleurs même si tout le reste est acheté au rabais, parce qu'elles savent que c'est important d'être fier-ère de sortir son matériel flambant neuf devant la maîtresse, le maître et les copains.ines, le jour de la rentrée. Les souvenirs de l'école ne sont pas si éloignés pour les parents et ielles savent que c'est important pour leur enfant. Ça cache la honte d'être pauvre. Combien d'enfants doivent attendre avec envie le jour de la rentrée pour enfiler les super baskets achetées quelques semaines plus tôt ?

Et quand bien même les familles profiteraient de l'arrivée d'une somme à 3 chiffres sur leur compte en banque pour acheter une TV, comment les juger ? Ielles ont été farci-es de pub plusieurs fois par jour un mois avant une coupe du monde de foot. Ielles n'auraient pas le droit d'en avoir envie quitte à se priver ensuite pour l'achat des fournitures scolaires qu'ils ne devraient même pas avoir à acheter puisque l'école est obligatoire, laïque et gratuite. Peut-être préfère-t-il que la TV soit achetée avec un crédit Cofidis ?

JMB ne s'est pas posé la question des besoins des élèves lorsque le Fonds lycéen est passé de 73 à 32 millions d'euros en 10 ans grâce à cause de lui.

Comme peut-il juger, lui qui est issu d'une famille de nantis, de la façon dont les classes populaires gèrent leur argent ? Il devrait lire "*Où va l'argent des pauvres ?*" de Denis Colombi. Il y explique comment et pourquoi les pauvres choisissent certains achats, qu'ielles s'avèrent être de très bon-nes gestionnaires 24h sur 24 h quitte à perdre le sommeil, cette tâche alourdissant surtout la charge mentale de la femme, comment ielles répartissent leur budget avec des sommes dédiées et comment quelques fois malgré leurs efforts ielles craquent parce que la société de consommation leur rappelle jour après jour leur état. Ielles n'ont pas besoin des leçons d'un ministre menteur pour savoir si et quoi acheter car c'est une préoccupation de tous les instants.

Voire argent mérite notre expertise !

Néo-titulaires : toutes les primes et aides auxquelles vous avez droit !



Vous venez d'être titularisé-e à la rentrée, vous avez droit à plusieurs aides ou primes. De la prime d'entrée dans le métier aux aides au logement : n'hésitez pas à faire les démarches pour les obtenir et à contacter le syndicat SUD éducation pour que nous vous accompagnions dans vos démarches ! Voici une petite liste des différentes aides :

Les prestations ministérielles :

- L'aide à l'installation des personnels (AIP) : pour les agent-es en 1ère affectation qui s'installent dans un logement locatif. Conditions d'attribution : être stagiaire, néo-titulaire ou titulaire, sous conditions de ressources, dépôt du dossier 4 mois après avoir signé le bail et maximum deux ans après l'affectation dans l'académie.

- L'aide à l'installation des personnels – Ville : pour les agent-es de l'Education Nationale spécifiquement, l'AIP-Ville s'adresse aux personnels affectés en établissement difficile (ZEP, REP, sensible, ZUS, « ambition-réussite ») pour au moins 51% de leur service.

Attention, ces deux primes ne sont pas cumulables

Les prestations académiques :

La prime d'entrée dans le métier dont bénéficient les enseignant-es du premier et du second degré, CPE, CO-Psy néo-titulaires affecté-es dans une école, un établissement ou un service qui relève du ministère de l'éducation nationale.

Son montant est de 1500€ versé en deux parties : une première en novembre et une seconde en février.

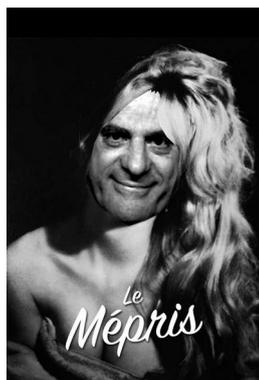
Attention cette prime est imposable ! Si en novembre, la prime n'est pas perçue, n'hésitez pas à contacter les services payeurs du rectorat.

SUD éducation encourage les personnels à demander les aides et primes de l'action sociale auxquelles ils ont droit.

Ces aides et primes restent néanmoins insuffisantes pour masquer la précarité que subissent les personnels de l'Education Nationale. Les agent-es les plus précaires, qui ont déjà des bas-salaires, ne peuvent prétendre à bon nombre d'entre elles. Pour SUD éducation, se donner les moyens pour combattre la précarité passe par une vraie politique d'accès au logement et d'augmentation des salaires pour tou-tes les personnels et certainement pas par des maigres primes et aides réservées uniquement aux arrivant-es et aux néo-titulaires.

Chez Blanquer vous savez que vous êtes payés moins cher.

AESH Le mépris persiste : la lutte continue ! Toutes & tous en grève le mardi 19 octobre !



Cette année encore, le ministère Blanquer fait sa rentrée auprès des AESH avec un cartable bien fourni. Conditions d'emploi et de rémunération précaires, formations quasi inexistantes, généralisation délétère des PIAL et dégradation des conditions de travail sont à nouveau au rendez-vous pour cette rentrée 2021.

Alors que l'année écoulée a été remarquablement jalonnée par une mobilisation grandissante, le ministère ne cesse de répondre aux revendications fièrement portées par les AESH par un mépris persistant et des mesures aussi indignes qu'insuffisantes.

Une nouvelle grille salariale au rabais.

L'une des conclusions du dernier Grenelle de l'éducation portait sur l'attribution d'une enveloppe budgétaire destinée aux salaires des personnels accompagnant-es. Le ministère de l'Éducation nationale a ainsi publié cet été les décrets et arrêtés fixant une grille de revalorisation indiciaire applicable sur tout le territoire... mais les maigres augmentations salariales sont très insuffisantes : le ministre maintient les AESH dans la précarité !

Bien que cette nouvelle grille mette un terme aux inégalités de traitement et de rémunération selon l'académie dans laquelle sont employé-es les AESH, elle reste bien en-deçà des tenaces revendications portant sur une véritable revalorisation salariale, la reconnaissance d'un temps plein pour 24h d'accompagnement, la création d'un statut de fonctionnaire pour le métier d'éducateur ou éducatrice scolaire spécialisé-e, et l'abandon des PIAL.

Et ne nous y trompons pas ! Certes insuffisante, cette nouvelle grille n'est pas un geste de bonté de la part d'un gouvernement soucieux du service public d'éducation et de ses personnels, mais bien le résultat de la mobilisation des AESH, déterminé-es à améliorer leurs conditions de travail, d'emploi et de rémunération.

Généralisation des PIAL et dégradation des conditions de travail.

Vendue comme un moyen de répondre au mieux aux besoins d'accompagnement des élèves en situation de handicap, la mise en place des PIAL n'a eu d'autre effet que de sérieusement dégrader des conditions de travail déjà difficiles, et ce, tout en

dégradant les conditions d'accompagnement des élèves. Les AESH ont vu le nombre d'élèves à accompagner augmenter, leurs lieux de travail se démultiplier, leurs temps de trajets s'accroître.

Les élèves subissent les conséquences de l'atteinte portée aux conditions de travail de leurs accompagnant-es mutualisé-es à outrance. Certain-es élèves perdent des heures d'accompagnement, d'autres attendent un accompagnement faute de personnels. Face à cette maltraitance institutionnelle, SUD éducation appelle les AESH à poursuivre et étendre leur mobilisation et à construire un véritable rapport de force.

Pour les AESH, SUD éducation revendique :

- la création d'un statut d'éducatrice/éducateur scolaire spécialisé-e et une titularisation sans condition dans un corps de fonctionnaire ;
- la reconnaissance d'un temps plein pour 24 heures d'accompagnement auxquelles s'ajoutent les heures connexes pour le travail de préparation de suivi et de concertation ;
- l'accès à la prime REP/REP+ au même titre que les autres personnels ;
- l'abandon des PIAL et de la logique de mutualisation ;
- une véritable formation initiale et continue.

SOYONS MASSIVEMENT EN GRÈVE LE MARDI 19 OCTOBRE

Va donc, va donc en Manif ! MANIF !

Contre la loi Rilhac et pour un plan d'urgence dans l'éducation soyons en grève le 23 septembre.



La proposition de loi Rilhac, qui avait été adoptée en première lecture au Sénat en mars, devrait repasser devant l'Assemblée nationale réunie en session extraordinaire à partir de la fin du mois de septembre.

Alors qu'il y aurait tant à faire pour améliorer le service public d'éducation, pour mieux prendre en compte les inégalités scolaires creusées par la crise sanitaire et pour garantir vraiment la réussite de tou-te-s les élèves, le gouvernement choisit donc de remettre sur la table une loi visant à imposer des chef-fes dans les écoles, en faisant des directeurs et directrices des délégués de l'autorité académique, investi-e-s d'une autorité fonctionnelle et participant à l'encadrement du système éducatif. Dans la droite ligne de l'annonce faite par Emmanuel Macron de la création prochaine, à Marseille, d'écoles « laboratoires » dans lesquelles les directeurs et directrices pourraient directement recruter des enseignant-e-s, il s'agit, pour l'exécutif, de renforcer la hiérarchie et de saboter le fonctionnement horizontal qui a jusque-là prévalu dans les écoles.

Pourtant, une enquête ministérielle menée à l'automne 2019 avait montré qu'ils et elles ne voulaient pas d'un statut à part mais demandaient avant tout à bénéficier de temps et de moyens supplémentaires pour mener à bien les tâches qui leur sont confiées. Si cette proposition de loi était adoptée, on peut imaginer la pression supplémentaire que subiraient les directrices et directeurs : non seulement il faudrait continuer à alimenter la communication du ministère avec des indicateurs et des statistiques, mais il faudrait en plus bien « manager » son équipe, s'assurer que tou-te-s les professeur-e-s des écoles rentrent bien dans les clous voire participer à leur évaluation.

Contre la loi Rilhac sur la direction d'école, pour un plan d'urgence pour le service public d'Education, SUD éducation appelle l'ensemble des personnels à se mobiliser et à se mettre en grève le 23 septembre !

TOUS ENSEMBLE EN GRÈVE LE 23 SEPTEMBRE À ANGERS

9h30 : Assemblée Générale Salle Pelloutier

11h : manifestation de la place Imbach vers l'Inspection Académique

[LIEN VERS LE TRACT INTERSYNDICAL 49](#)

AGENDA SUD ÉDUCATION 49 :

- 23 SEPTEMBRE : Grève Éducation Nationale. Manif 11h place Imbach (Angers)
- 05 OCTOBRE : Grève interprofessionnelle. Manifs : Saumur : 10H, place Bilange
Cholet : 10h30, place Travot
Angers : 10h30, place Leclerc
Segré : 17h, place du Port
- 11 OCTOBRE : AG SUD Éducation à 20h à la Bourse du Travail
- 19 OCTOBRE : Grève AESH
- 15-16 NOVEMBRE : Stage conditions de travail (PENSEZ A VOUS INSCRIRE)



Pour nous contacter
par mail contact@sudeducation49.org
par téléphone 02-41-43-19-07 (le jeudi)
Pour (ré)adhérer, c'est par là :

<https://sudeducation49.org/spip.php?article8>

Guillaume « Groncheux », Esther « Bio, ça marche bien », Anatole Strapontin maître Je(u)di, co-bureaucrate du jeudi

Si vous souhaitez vous désabonner de la liste, utilisez l'application <http://desabonnement.ac-nantes.fr>

ATTENTION : ce lien n'est plus cliquable pour des raisons de compatibilité, copiez-le dans votre navigateur